

Date de convocation :	Le treize janvier deux mil quinze à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Date d'affichage : 6/01/15	
Nombre de Conseillers :	<u>Étaient présents</u> :
En exercice : 19	Mr CATHERINE, Mme PERROTTE, Mme LAHAYE, M LEMIERE, Mme DROUET, Mme MARIE, M TRAVERT, Mme CATHERINE, Mrs FAUDEMER, LARSONNEUR, Mme COUDRIER Mrs CHANTREUIL, RACHINE, Mme ZAMPROGNO
Présents : 14	
Votants : 17	
	<u>Excusés</u> : Mme MILLET, M LEJUEZ pouvoir à M FAUDEMER, Mme SAMSON pouvoir à Mme CATHERINE, M FLAMBARD pouvoir à Mme ZAMPROGNO
	<u>Absent</u> : M ROUXEL
	<u>Secrétaire</u> : M LARSONNEUR

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 9 décembre 2014 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-01-15 Projet de rénovation des vitraux de l'Eglise – transept nord

Monsieur le Maire a reçu un devis pour la rénovation des vitraux du transept nord de l'Eglise pour un montant de 2 148€. L'Association Patrimoine propose une participation financière du montant de ces travaux.

maçonnerie = 1 188€TTC

restauration vitrail = 9 60€TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE de rénover le transept nord de l'Eglise Saint Candide

INSCRIT au budget 2015 à l'article 21318 opération 11 la somme de 2 148€TTC

ACCEPTTE la subvention pour ce projet de l'association Patrimoine de 2 148€

02-01-15 Demande de subvention de randonneurs des marais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association communale « les randonneurs des Marais » au 5 novembre 2014 avec 24 adhérents qui demande une subvention.

L'étude de subvention sera revue comme chaque année dans le cadre du budget au printemps 2015.

03-01-15 Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de créer un emploi

Il convient de créer un emploi permanent catégorie B de la filière administrative à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2015.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent dans l'emploi et le grade ainsi et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le tableau des emplois permanents sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015

SUPPRIME le poste de rédacteur à temps complet

INSCRIT au budget les dépenses nécessaires

MODIFIE le tableau des emplois permanents selon ces décisions

En parallèle, la question est posée du devenir de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Monsieur le Maire informe que la CCBdC envisage de créer un service à son niveau, Mais pour le moment rien n'est encore fixé.

04-01-15 Demandes d'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de la Manche (SDEM) de la commune de Agon Coutainville et du syndicat Intercommunal d'Electricité de Bricquebec

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'AGON-COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014) et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de BRICQUEBEC (délibération du 8/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM).

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du SDEM s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du SDEM doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire, en application du Code Générale des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les deux demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC

05-01-15 Règlement salle polyvalente : montant location

Monsieur le Maire propose d'annexer un tarif de location de la salle pour les associations hors commune, car il y a de temps en temps des demandes en ce sens pour des lotos ou autres manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir et à l'unanimité,

FIXE la location de la salle pour une association ou personne morale hors commune comme suit : 150€ le week end

+ 50€ si podium à installer

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer dès le 15 janvier 2015 ces nouveaux tarifs de location

RAPPELLE que la location se fait du samedi matin au lundi matin et que la moquette est installée et aspirée par les utilisateurs.

CHARGE Monsieur le Maire d'évaluer le coût de fonctionnement de la salle polyvalente.

06-01-15 Ludothèque : mise à disposition personnel communal

Avant la fusion des 2 communautés de communes de Sainte Mère Eglise et Carentan en Cotentin, l'association ACCUEIL avait mis en place la ludothèque dans les locaux de la médiathèque de Picauville, et la commune mettait à disposition gratuitement du personnel. Aujourd'hui, la ludothèque est organisée par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. La question est savoir quelle organisation nouvelle doit donc être mise en place ?

Madame COUDRIER évoque le changement récent des créneaux horaires de la ludothèque qui induit certainement sur la mise à disposition des agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de maintenir la mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à titre gratuit.

CHARGE Monsieur le Maire de faire un point sur la nouvelle organisation de la ludothèque

07-01-15 Intégration des membres non élus dans les commissions communales

Monsieur le Maire a reçu la demande d'un administré pour participer aux commissions communales et souhaite donc connaître le sentiment du conseil municipal.

RAPPEL : la composition et la désignation de leurs membres d'une commission communale

Elles sont composées **exclusivement** de conseillers municipaux. Néanmoins, des personnes qualifiées, extérieures à l'assemblée délibérante, peuvent participer, à titre d'expert et avec voix consultative, aux travaux préparatoires de ces commissions

Le Conseil Municipal s'interroge longuement sur cette demande. Beaucoup de problèmes sont soulevés comme la confidentialité, le nombre,....

En définitive le conseil Municipal DECIDE la création d'un comité de réflexion qui se penchera sur cette question pour définir un cadre et fera une proposition au prochain conseil municipal de février. Les membres désignés sont Madame PERROTTE (Vice Présidente), Mesdames ZAMPROGNO, COUDRIER, Monsieur FAUDEMÉR

08-01-15 Habitation rue de l'Eglise

La commission travaux a visité une habitation au mois de décembre rue de l'Eglise et n'a pas trouvé d'intérêt pour la commune à réaliser cet investissement immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

N'EST PAS INTERESSE par cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué d'informer l'Etude Delay et Arnoux, Notaires en charge de la vente.

09-01-15 Déclarations d'Intention d'Aliéner

DIA :AC 619 -50-52 rue de la Marne

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

DIA :AC11 et 12 – 4-6 rue pierre Gueroult

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

DIA :AC559 et 561 – 8 rue Pierre Gueroult

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

DIA :AC117 – 10 place Général l'Abbé

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

Questions et informations diverses

10-01-15 Lecture du courrier du Docteur LARUE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 22 décembre 2014 du Docteur LARUE et de sa réponse le 23 décembre 2014.

Par ailleurs, Monsieur le maire informe le conseil municipal qui va rencontrer prochainement les deux médecins pour discuter de la répartition des frais d'entretien l'hiver de la maison médicale (chauffage et VMC entre autre).

La question de la recherche d'un 3^{ème} médecin est reposée. Une réflexion devra démarrer pour voir les pistes de recherche sans passer obligatoirement par un cabinet de recrutement.

10-01-15 Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public : antenne Bouygues Telecom à la Morlande

La Société France Pylones Services (FPS) qui a repris la convention d'occupation du domaine public pour l'antenne ex Bouygues Telecom sur le terrain communal de la Morlande propose de mettre à jour la convention au regard des contraintes sécuritaires applicables au 1^{er} janvier 2014.

La modification principale concerne les études d'ondes. La mairie peut faire une demande de contrôle gratuit et indépendant, alors qu'avant l'étude était faite par l'opérateur lui-même. (cf article 5 nouvelle convention).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ les termes de la nouvelle convention

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention avec FPS Towers et le charge de demander le contrôle gratuit.

10-01-15 Salle polyvalente : permanence du samedi matin

Les agents en charge des permanences à la salle polyvalente ont interrogé Monsieur le maire par rapport à la nécessité de maintenir une permanence le samedi matin au regard du peu de réservations ou d'appels cette matinée. Ils proposent de répartir les 2h du samedi matin sur les permanences de la semaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré

DECIDE la suppression de la permanence de la salle polyvalente les samedis matin. Ces 2 heures seront réparties sur la semaine.

CHARGE Monsieur le maire de mettre en œuvre ces modifications.

10-01-15 Ecole maternelle : matériel spécifique enfants

En juillet 2014, le conseil municipal a accordé un budget à l'école maternelle pour l'achat de matériel adapté à des enfants handicapés. Ce budget de 200€ n'a pas été utilisé.

Monsieur Leclerc demande le report au budget 2015 de ce budget (devis joint de 166,90€TC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

INSCRIT au budget 2015 la somme de 200€ qui sera réservée à l'école maternelle pour l'achat de matériel adapté pour des enfants handicapés

10-01-15 Budget TAP janvier à juin 2015 : proposition

La Directrice coordinatrice a transmis une demande de budget pour l'organisation des TAP au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

2 000€ matériel pédagogique

500€ mallette jeux société et livres activités

200€ produits alimentaires pour activités cuisine

100€ produits pharmaceutiques

pour un total de 2 800€ (soit 1 400€ par trimestre)

Projet cirque : 150€ pour 1h30 pour l'année 2015-2016, mais réservation à faire rapidement
projet graph en élémentaire : devis en cours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à l'organisation des TAP une somme de 2 800€ jusqu'au mois de juillet 2015.

CHARGE la commission scolaire d'étudier les demandes de projets pédagogiques (cirque et graph)

10-01-15 SDEM 50 : tarif réglementés gaz naturel

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDEM concernant l'avancement de l'étude pour le groupement de commande pour le gaz naturel.

10-01-15 Bureau de Vote : élections départementales 2015

Dimanche 22 mars 2015

Matin

- M LEMIERE
- M FAUDEMÉR
- Mme PERROTTE
- M LARSONNEUR
- Mme MARIE

Après midi

- M CATHERINE
- Mme DROUET
- M TRAVERS
- Mme LAHAYE
-

Dimanche 29 mars 2015

Matin

-
-
-
-
-

Après midi

-
-
-
-
-

Le tableau sera à compléter au prochain CM

10-01-15 Informations

Vœux du maire : mercredi 21.01.15 à 18h30 au Centre Socioculturel.

10-01-15 Interventions des conseillers municipaux

-Madame COUDRIER évoque le problème récurrent des personnes qui sortent leurs poubelles le mardi matin alors que le ramassage n'a lieu que le mercredi matin. Des dizaines de sacs restent 24h sur les trottoirs surtout près de la laverie, rue Pierre Gueroult. Monsieur le Maire va prendre un arrêté rapidement interdisant de déposer ces sacs. Cet arrêté cela permettra donc la verbalisation des contrevenants.

Concernant le ramassage des cartons pour les professionnels. Les horaires ont changé, ils passent vers 6h du matin au lieu de courant de la matinée du mercredi auparavant. Le problème réside dans l'obligation pour les professionnels de sortir leurs cartons la veille avec le risque qu'ils s'envolent ou soient complètement trempés. Monsieur le Maire va remonter ces remarques à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin en charge de la collecte des ordures ménagères.

-Madame ZAMPROGNO interroge Monsieur le Maire sur l'avancement du projet de méthanisation de la CUMA. Y a-t-il eu une étude d'impact ? La parcelle est-elle achetée ? Une concertation avec la population est-elle envisagée ?... Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas le porteur de projet. A ce jour, un nouveau certificat d'urbanisme a été déposé en mairie fin de semaine dernière. Pour l'instant, ce sont les seules informations que possède la mairie.

-Madame DROUET fait part de sa rencontre avec Monsieur et Madame ANDRIOT habitants de Vains. Suite au non ramassage de leurs poubelles pendant 3 semaines, ils ont contacté la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin qui les enlevé et informé que dorénavant ils ne seraient plus ramassés car le nouveau camion d'un plus grand gabarit ne pouvait pas aller jusque chez eux et que le parcours aurait été modifié. Monsieur le Maire va également interroger la CCBdC pour voir quelle solution peut être apportée à ce problème

-M FAUDEMÉR informe qu'une grosse branche est cassée et déborde sur la route Prusse. Monsieur le Maire avertira dès demain matin les services techniques.

séance levée à 23h15

CM du 13 janvier 2015

<i>CATHERINE Philippe</i>		<i>LARSONNEUR Guy</i>	
<i>PERROTTE Marie-Hélène</i>		<i>MARIE Claudine</i>	
<i>LEJUEZ Jean-Jacques</i>	<i>excusé</i>	<i>TRAVERT Gilbert</i>	
<i>LAHAYE Janine</i>		<i>CATHERINE Flavie</i>	
<i>LEMIERE Michel</i>		<i>COUDRIER Frédérique</i>	
<i>DROUET Isabelle</i>		<i>CHANTREUIL Claude</i>	
<i>FAUDEMÉR Dominique</i>		<i>RACHINE Christian</i>	
<i>MILLET Mariannick</i>	<i>Excusée</i>	<i>FLAMBARD Jean-Claude</i>	<i>Excusé</i>
<i>ROUXEL Stéphane</i>	<i>Absent</i>	<i>ZAMPROGNO Christèle</i>	
<i>SAMSON Morgane</i>	<i>Excusée</i>		